



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

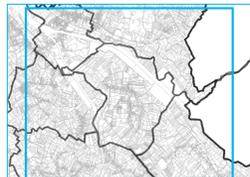
Plan de secteur réglementaire n°02  
Bruille-Saint-Amand, Château l'Abbaye, Lecelles, Nivelles, Rumegies, Thun-Saint-Amand

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER CHÂTEAU L'ABBAYE

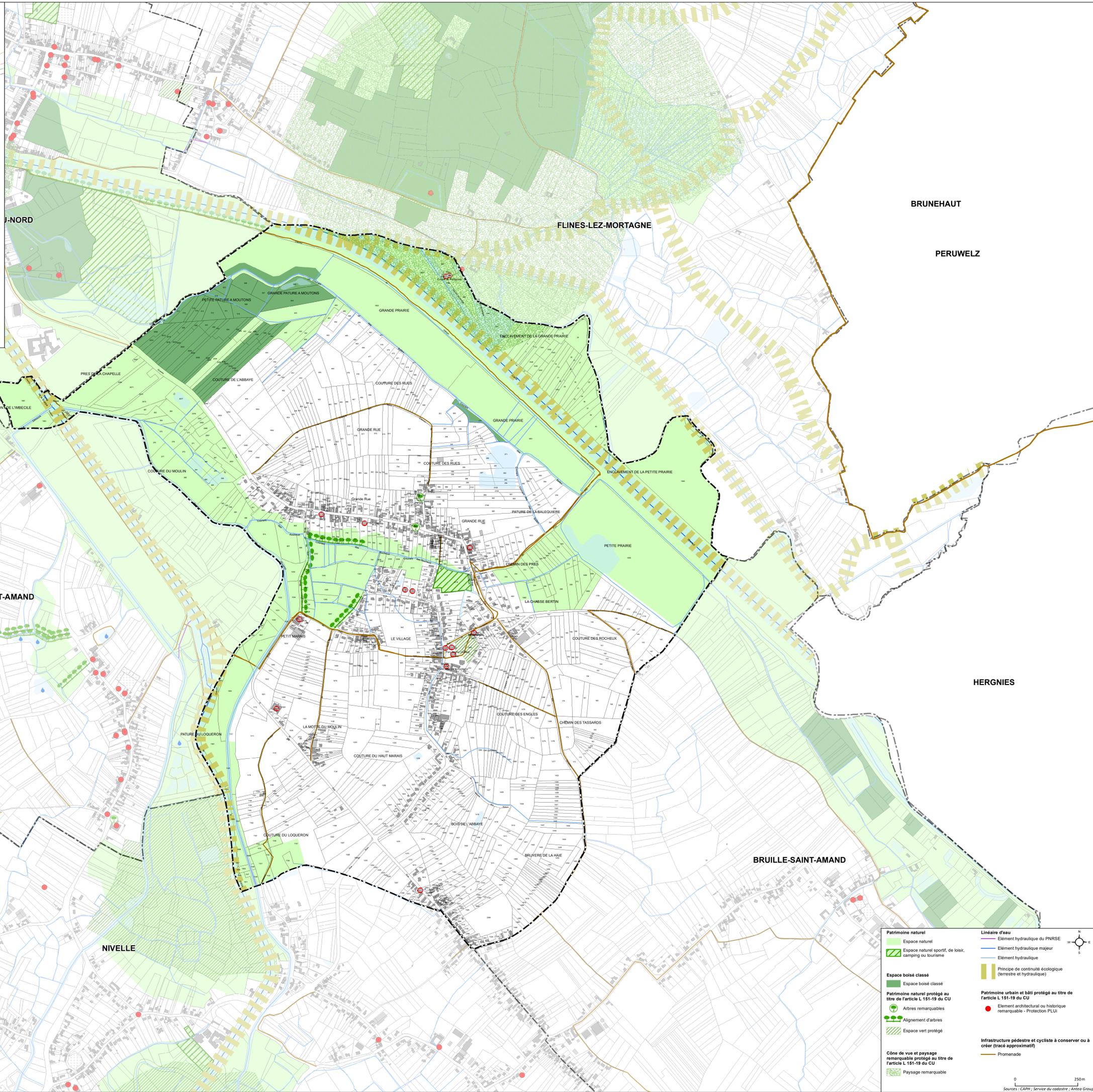
APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



La Porte du Hainaut  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
Investir le futur de notre territoire 2018-2024

anteagroup



<b>Patrimoine naturel</b> Espace naturel Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme <b>Espace boisé classé</b> Espace boisé classé <b>Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L.151-19 du CU</b> Arbres remarquables Alignement d'arbres Espace vert protégé <b>Cône de vue et paysage remarquable protégé au titre de l'article L.151-19 du CU</b> Paysage remarquable	<b>Linéaire d'eau</b> Élément hydraulique du PNRSE Élément hydraulique majeur Élément hydraulique Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique) <b>Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L.151-19 du CU</b> Élément architectural ou historique remarquable - Protection PLU <b>Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)</b> Promenade
--	--